

Reolennoù ar greizenn dudi

Organisateur / An aozer

Ti ar vro Landerne - Daoulaz
Centre Théo Le Borgne
1 rue du docteur Pouliquen
29800 LANDERNEAU
Tel : 09.73.65.35.24 et 07.67.17.58.29
Mail : degemer@tiarvrolandernedaoulaz.bzh



Direction / Renerezh

Delphine Salaun
07.82.87.79.22
Postel : kreizenndudi@tiarvrolandernedaoulaz.bzh
Remplaçante : Ninnog Kerbiquet

Adresse / Chomlec'h

L'accueil de loisirs est situé au :
399, Gorre-Menez
294670 Loperhet



Inscriptions / Enskrivadurioù

Avant toutes inscriptions merci de bien vouloir compléter et signer un dossier d'inscription, une fiche sanitaire par enfant (ces documents devront être mis à jour chaque année).

Prendre un rendez-vous avec la directrice (lieu à votre convenance, au bureau à Landerneau où à l'accueil de loisirs à Gorré-Menez). Ce rendez-vous permettra de faire connaissance, d'échanger avec vous et votre enfant et de lui faire visiter l'accueil de loisirs (suivant lieu de rdv).

Les inscriptions se font à la journée où à la demi-journée avec repas et une semaine au plus tard avant la date souhaitée d'accueil. De manière exceptionnelle nous acceptons les demi-journées sans repas, nous donnons la priorité aux familles ayant besoin d'un accueil à la journée.

Les inscriptions tardives seront prises en compte en fonction des places disponibles.

Les désinscriptions devront se faire au plus tard **1 semaine** avant le jour où l'enfant a été inscrit. En cas d'absence pour maladie merci de faire parvenir un certificat médical. En cas de non présentation d'un certificat, **les journées d'absences seront facturées**.

Tout changement de situation familiale, employeur, adresse, téléphone, doit être signalé très rapidement. Il en est de même pour **votre quotient familial**, s'il évolue fortement nous vous demandons de nous informer. Le quotient familial est mis à jour par nos services à la première inscription et chaque début d'année civile (Janvier).

Pour toutes questions vous pouvez contacter la direction de l'accueil de loisirs par mail, par téléphone ou lors des permanences au bureau à Landerneau les lundis. (Coordonnées en haut de page)

Horaires d'ouverture / Eurioù digor

L'accueil est ouvert à partir de 7h30 le matin et ferme à 18h30 le soir.

L'accueil des parents se fait de 7h30 à 9h30 le matin et de 17h à 18h30 le soir.

Pour les demi-journées : arrivée à 11h50 pour repas + après midi, départ à 13h15 pour matinée + repas.

L'accueil de loisirs est ouvert aux mineurs de 3 à 12 ans les mercredis en période scolaire, et pendant les vacances scolaires (à l'exception de celles de Noël et d'un mois durant les vacances d'été)

Tarifs de l'accueil de loisirs / Prizioù

Afin de pouvoir s'inscrire à l'accueil de loisirs il est nécessaire de cotiser à l'association pour l'année (une seule cotisation par famille sera demandée). Le montant de l'association est de 15 euros.

Les tarifs sont ceux recommandés par la **CAF Finistère** en matière de tarifications modulées en fonction des ressources des familles (quotient familial). Les repas sont compris.

Tarifs au 1^{er} janvier 2022 jusqu'à changement des recommandations :

Quotient familial	Inférieur ou égal à 450	Entre 451 et 700	Entre 701 et 850	Entre 851 et 1050	Entre 1051 et 1450	1451 et +
Journée entière	6.50 €	8 €	10.20 €	12.40 €	15.70 €	17.60 €
Demi-journée avec repas (matin avec repas ou après-midi avec repas)	4 €	5.10 €	7.20 €	10 €	12.80 €	14.20 €

Modes de règlement / Doareoù paeañ

Vous recevrez une facture par mail au début de chaque mois pour le règlement du mois précédent.

Il est possible de régler par chèque à l'ordre de Ti ar Vro Landerne Daoulaz

Par virement bancaire (L'IBAN se trouve sur les factures)

Ou par prélèvement SEPA (prélèvement automatique après signature du mandat + envoi d'un RIB)

Accueil des familles / Degemer ar familhoù

Lors de l'arrivée et du départ sur l'accueil de loisirs, l'enfant doit être accompagné d'un adulte et doit signaler sa présence à l'animateur responsable du pointage.

En cas de retard, merci de bien vouloir prévenir l'équipe par téléphone au **07.82.87.79.22**

Les parents doivent remplir convenablement la partie « autorisations » du dossier d'inscription. Merci de bien vouloir indiquer à l'équipe d'animation lorsque l'enfant ne sera pas récupéré par ses propres parents mais par une personne mentionnée dans le dossier d'inscription.

Coupon d'acceptation du présent règlement

L'acceptation du règlement conditionne la fréquentation de l'accueil de loisirs.

Famille :

Nom de (s) enfant (s) fréquentant :

Adresse :

Nous avons pris connaissance du règlement de l'accueil de loisirs, et nous l'acceptons.

Le.....

Signature des parents

Précédée de la mention lu et approuvé